



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 5 mai 2025, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro 355-2025 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012.*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 8 mai 2025, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 mai 2025.

Marie-Josée Charron, greffière